

La Chambre d'Agriculture de l'Oise, réunie en session le 22 novembre 2016 à Beauvais, sous la présidence de Jean-Luc Poulain.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

**MOTION PROPOSÉE PAR LA COORDINATION RURALE  
RELATIVE A LA GRATUITE DES AVENANTS AUX PDE ET PE**

---

**Considérant que :**

- La crise que nous vivons aujourd'hui est d'une gravité sans précédent et touche la plupart des secteurs de l'agriculture ;
- Les jeunes installés bénéficiaires des aides à l'installation sont dans l'obligation de respecter le plan de développement de l'exploitation (ou plan d'entreprise selon la date d'installation) arrêté lors de leur installation ;
- Les agriculteurs récemment installés sont particulièrement vulnérables et ne pouvaient, à la date de leur installation, anticiper un tel contexte. De fait, il est probable que nombre d'entre eux ne puissent pas respecter les engagements pris dans leurs plan et doivent réaliser des avenants, et donc en supporter le coût ;
- Le Président de l'APCA, Guy Vasseur, a appelé, lors de la conférence de rentrée de l'APCA le 7 septembre 2016, le réseau des chambres d'agriculture à assurer un appui « le plus gratuitement possible » aux jeunes installés.

**La Chambre d'agriculture propose** que l'élaboration d'avenants par les services de la chambre d'agriculture aux PDE et PE, rendus nécessaires par la crise agricole, soient réalisés à titre gratuit.

**La Chambre d'agriculture demande** aux centres de gestion du département d'adopter les mêmes dispositions.